



4137 - Il s'est repenti d'avoir regardé des films .Faut-il qu'il vende la télévision?

question

Question : J'avais chez moi un téléviseur et un magnétoscope, et il est connu que la plupart des éléments diffusés sont soit interdits soit suspects. Maintenant -Allah soit loué Allah- je me suis repenti et me suis éloigné de ces appareils. Puis j'ai acheté un terrain pour y construire une mosquée et j'ai besoin d'argent pour payer le reliquat du prix du terrain.

L'éclaircissement que je demande est : puis-je vendre ces appareils afin d'utiliser leur prix pour payer le maçon et les autres intervenants dans la construction de la mosquée? A qui faudrait-il vendre les appareils, étant donné que la plupart des éléments qu'ils diffusent sont mauvais.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ne les vendez pas, car la plupart des acquéreurs potentiels vont les utiliser pour se divertir et la plupart des usages qu'on en fait est interdit. Détruisez ce que vous en avez pour vous débarrasser du mal, et vous en serez récompensé (par Allah). Cependant, si vous trouvez un acquéreur qui, selon vous, va en faire un usage licite, il n'y a aucun inconvénient à les lui rendre.